



# LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS

## Comment préparer le raccordement de votre logement ?

Pour installer la fibre optique dans une maison individuelle il faut vérifier l'éligibilité de la ligne, choisir un opérateur et souscrire une offre, et enfin convenir d'un rendez-vous avec un technicien missionné par votre opérateur pour qu'il procède aux travaux de raccordement fibre directement au domicile.

1

### Vérifier son éligibilité sur la carte interactive du site [gersfibre.fr](http://gersfibre.fr)

Vous pouvez le faire très simplement en allant sur la carte interactive du site [gersfibre.fr](http://gersfibre.fr) (rubrique « Éligibilité de votre ligne »). Si votre logement est éligible, cela signifie que l'étape du déploiement est terminée et que Gers Fibre a tenu son engagement d'amener la fibre optique en domaine public au plus près de votre habitation.

Si vous n'êtes pas encore éligible, cliquez sur le lien [ici](#) qui vous propose d'être tenu informé par SMS de l'avancement des travaux devant votre logement.

2

### Choisir librement un des opérateurs présents sur le réseau Gers Fibre

Gers Fibre ne propose pas d'abonnement. C'est le travail des opérateurs (on parle aussi de Fournisseurs d'Accès Internet). Sur notre carte interactive, tous les opérateurs en mesure de vous proposer une offre d'abonnement sont signalés. Vous choisissez librement votre opérateur.

3

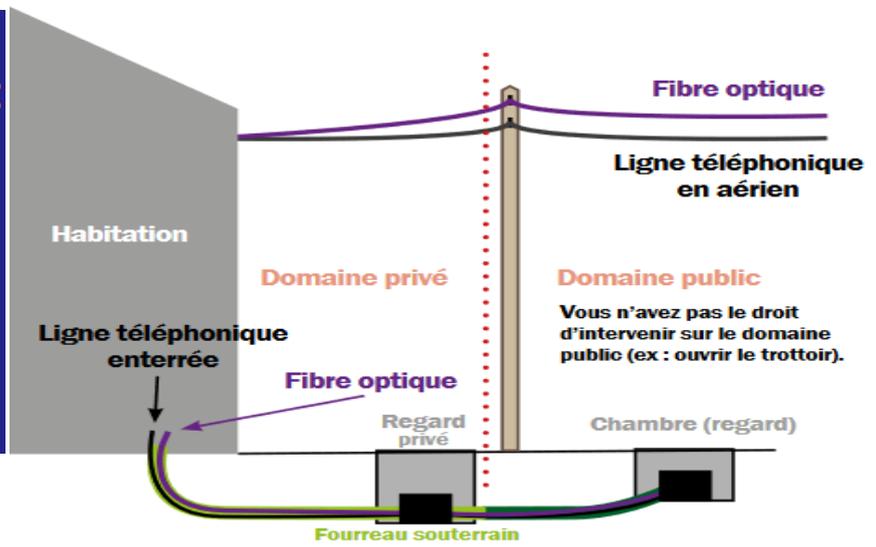
### Votre opérateur organisera le raccordement final de votre logement

Gers Fibre a amené la fibre dans un Point de Branchement en limite de votre propriété. Il faut maintenant relier ce point de branchement à votre logement. C'est ce que l'on appelle le raccordement final d'un abonné. L'opérateur que vous aurez choisi fixe le rendez-vous pour qu'un de ses techniciens vienne effectuer la mise en service de votre nouvel équipement. Il va raccorder votre logement jusqu'au réseau de Gers Fibre et branche la nouvelle Box. Tout ce travail se déroule sur votre terrain privé et à l'intérieur de votre habitation.

En moyenne, du passage de la commande avec l'opérateur jusqu'à la fin de votre raccordement, vous devez compter entre 15 jours et trois semaines (ces délais peuvent varier si des travaux sont à prévoir).

# Pour que mon raccordement réussisse que dois-je faire ?

En attendant la visite du technicien vous devez vous occuper de votre raccordement final. Il s'agit d'une opération qui doit être minutieusement préparée. Sous peine de voir repartir le technicien avec un rapport en échec de raccordement et ne pas voir la fibre arriver dans la maison ...



Le technicien raccordera votre logement au point de branchement optique associé à votre adresse. Chez vous il utilisera les gaines, fourreaux, poteaux ou conduits existants. La fibre empruntera a priori le même chemin que votre ligne téléphonique. Vous devez donc fournir un passage « en bon état ».

Avant la venue du technicien il est plus prudent de faire vérifier votre installation téléphonique. Si elle ne permet pas de faire passer la fibre (par exemple si la gaine est bouchée) les travaux de remise en état seront à votre charge car le problème se situe sur votre propriété privée. Si malgré vos précautions, le technicien rencontre une difficulté chez vous, le raccordement ne sera pas réalisé. Le technicien vous précisera les travaux à effectuer. Une fois ces travaux réalisés par vos soins ou par un professionnel, vous devrez refaire une nouvelle demande de raccordement.

## LES POINTS ESSENTIELS



### A L'EXTÉRIEUR SUR VOTRE PROPRIÉTÉ :



Si aujourd'hui votre ligne téléphonique arrive **EN AÉRIEN** depuis un poteau ou en façade.



La ligne de fibre optique empruntera le même trajet. **Pensez à élaguer vos arbres**



Si aujourd'hui votre ligne téléphonique arrive **EN SOUTERRAIN** dans un fourreau.



La ligne de fibre optique pourra emprunter le même trajet si la conduite n'est pas bouchée.

**Faites contrôler votre gaine par un artisan local**



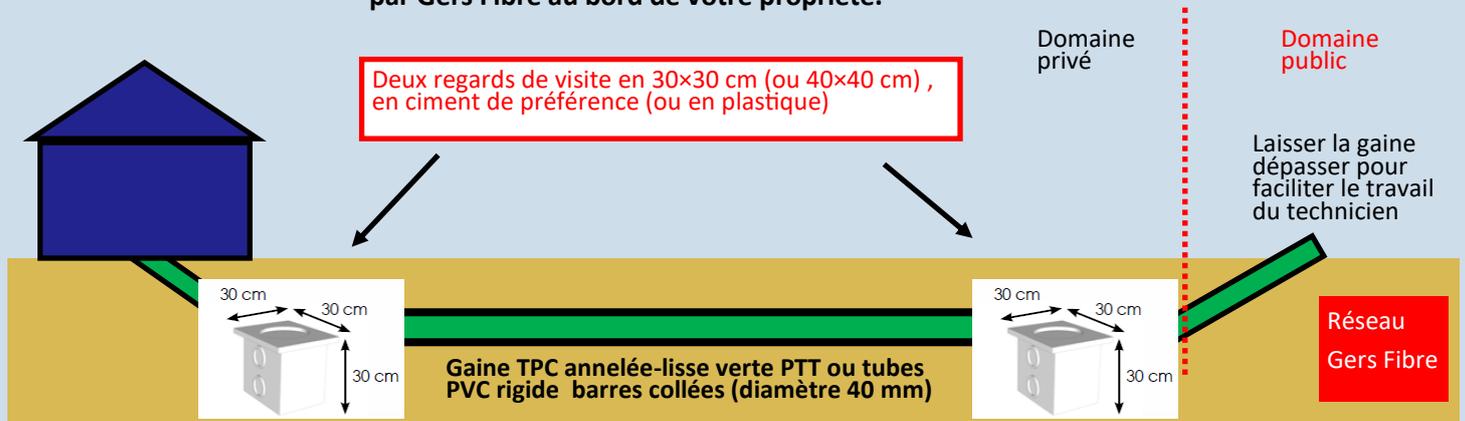
### A L'INTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT :

La prise dédiée à la fibre est posée à l'emplacement défini avec le technicien.



**\* Attention : cuivre en pleine terre**

Si vous ne trouvez pas de gaine ni de ligne téléphonique aérienne, il y a de fortes chances que votre maison soit reliée au réseau téléphonique par du cuivre » en pleine terre. Dans ce cas là, il vous faudra prévoir l'adduction télécom (pose d'un fourreau sur votre terrain pour assurer la continuité du réseau). Vous devrez poser vous-même une gaine depuis votre maison jusqu' au point de branchement installé par Gers Fibre au bord de votre propriété.



Une gaine d'un diamètre minimum de 40mm, enfouie à 50cm de profondeur, il est préconisé de la couvrir d'un grillage avertisseur vert conforme à la norme NF T 54-080. La trajectoire de la gaine peut être légèrement courbée mais jamais en-deçà d'un angle de 150 degrés. Tous les 50m il est recommandé de poser une chambre intermédiaire 30X30 identique aux 2 regards posés aux extrémités. En cas de changement de direction la pose d'un regard est également préconisée. La gaine doit être posée à une distance minimale de 20cm des autres réseaux (eau, gaz, électricité).

Plus d'information sur le site de l'ARCEP, « Guide Locaux individuels V2017 »



# La raccordement à la fibre pour tous les types de logements

Selon le type de logement, le raccordement à la fibre peut prendre des formes différentes. La règle de base est la suivante: quand une ligne téléphonique a été installée, la fibre prendra le même chemin que le téléphone. Dans le cas d'une nouvelle construction, il est important de se signaler auprès de Gers Fibre pour que l'on puisse anticiper le raccordement.



## VOUS HABITEZ UNE MAISON INDIVIDUELLE DÉJÀ RACCORDÉE AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ?

C'est la situation la plus fréquente. Il suffit de vérifier son éligibilité et de commander un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix. Le technicien utilisera les infrastructures téléphoniques (gainés ou poteaux) existantes pour amener la fibre jusqu'à l'intérieur de votre logement.

## VOUS HABITEZ UN IMMEUBLE COLLECTIF ?

L'installation de la fibre optique dans votre logement nécessite la signature d'une convention entre Gers Fibre et votre copropriété. Si cette convention n'a pas encore été signée, faites-en la demande auprès de votre syndic ou de votre propriétaire. Dès qu'elle sera signée Gers Fibre amènera la fibre jusqu'à l'immeuble, soit en façade, soit à l'intérieur en remontant dans les parties communes.



Dans un immeuble de plus de trois appartements, le propriétaire doit installer la fibre si un locataire le demande.



## VOUS HABITEZ UN LOTISSEMENT ?

Depuis le 1er octobre 2016, les aménageurs qui construisent un lotissement neuf ont l'obligation de les équiper en fibre optique (Décret du 30 août 2016 en application de la loi du 6 août 2015).

La fibre empruntera les fourreaux existants sur le domaine privé de l'aménageur du lotissement, puis les fourreaux de votre terrain privé. Les travaux de génie civil situés sur la propriété privée et sur la voie publique située dans son prolongement (« au droit du terrain ») sont à la charge du propriétaire.



**Attention !** Avant d'acheter une maison existante dans un lotissement, vérifiez qu'elle soit bien reliée au réseau télécom. Si ce n'est pas le cas, vous devez financer la pose d'un fourreau entre votre maison et la limite de propriété pour bénéficier de la fibre.

## VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE ?

Depuis le 1er octobre 2016, les particuliers qui construisent une maison neuve ont l'obligation d'installer la fibre optique (Décret du 30 août 2016 en application de la loi du 6 août 2015). Un fourreau souterrain pour le passage de la fibre, entre le local technique de la maison et la limite de la propriété, doit ainsi être prévu. La nature du fourreau, sa dimension, la profondeur d'enfouissement sont déterminées par des normes que les professionnels de la construction doivent respecter.



Dans le cas d'une construction neuve, le raccordement peut prendre jusqu'à 6 mois. Dès le début de mon projet je parle de la fibre avec mon architecte ou mon artisan et je déclare mon projet à Orange

**Quand les travaux seront finis il sera trop tard.**

**Déclarez votre projet sur [maison-individuelle.orange.fr/](http://maison-individuelle.orange.fr/)**

Vous avez un projet immobilier et vous désirez un accès au réseau de télécommunication. Selon la nature de votre projet immobilier (maison hors lotissement, maison en lotissement, nombre de logements concernés, construction dans une zone d'Aménagement Concertée), les modalités de raccordement sont différentes. Le dispositif « Maison individuelle » d'Orange vous accompagne .